

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE ENTREPRENEURIAT ET COMMERCE

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

AVANT-PROPOS

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- Le bilan stratégique du programme :
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION ENTREPRENARIAT ET COMMERCE</u>	<u>5</u>
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	11
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	12
<u>PROGRAMME PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT, DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE</u>	<u>13</u>
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	14
PRESENTATION DU PROGRAMME	14
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	17
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	21
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	21
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	23
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	25
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	25
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	26
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	27
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	27
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	27
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	28
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	30
<u>PROGRAMME PROMOTION DES ECHANGES</u>	<u>33</u>
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	34
PRESENTATION DU PROGRAMME	34
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	36
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	39
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	39
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	40
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	43
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	43
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	44
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	45
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	45
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	45
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	45
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	46
<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES</u>	<u>47</u>

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	48
PRESENTATION DU PROGRAMME	48
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	50
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	52
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	52
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	53
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	56
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	56
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	56
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	57
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	57
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	57
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	58
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	58

MISSION ENTREPRENARIAT ET COMMERCE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission Entrepreneuriat et Commerce est sous l'autorité du Ministre du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises, Chargé de l'Entrepreneuriat National et de l'Economie Sociale, Porte-Parole du Gouvernement.

PRESENTATION DE LA MISSION

La mission ministérielle "**Entrepreneuriat et Commerce**" vise la promotion des échanges, le développement des petites et moyennes entreprises, des entreprises artisanales, des coopératives de production et des structures associatives.

A ce titre elle est chargée de :

- la régulation et l'élaboration des normes en matière de commerce ;
- l'élaboration des mécanismes de promotion des petites et moyennes entreprises ;
- la mise en place des mécanismes favorisant l'éclosion de l'artisanat gabonais ;
- l'appui au regroupement des acteurs de développement local ;
- l'identification et le soutien des populations et des groupements vulnérables.

La mission "Entrepreneuriat et Commerce" est en articulation avec les missions ci-après :

- Action extérieure du Gabon ;
- Administration du territoire ;
- Economie forestière et protection de l'environnement ;
- Gestion des finances publiques ;
- Industrie et mines ;
- Agriculture, élevage et pêche ;
- Prévoyance sociale ;
- Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières ;
- Santé.

La mission comprend trois programmes dont deux programmes de politique publique et un programme de pilotage à savoir :

- Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et de l'économie sociale ;
- Promotion des échanges ;
- Pilotage et soutien aux politiques du Commerce l'entrepreneuriat.

PERIMETRE DE LA MISSION

Le cadre juridique et institutionnel dans lequel se meut la mission intègre les lois, décrets et arrêtés qui suivent.

Au titre des lois :

- loi n°1/77 du 4 juin 1977 réglementant les stocks en République Gabonaise ;
- loi n°027/2018 du 11 juin 2019 portant orientation de la politique nationale de l'artisanat en République Gabonaise ;
- ordonnance n°10/89 réglementant les activités de commerçants, d'industriels et d'artisans en République Gabonaise ;
- ordonnance n°10/PR du 28 septembre 1989 portant réglementation des activités de commerçant, d'industriel ou d'artisan en République Gabonaise ;
- loi n°16/2005 portant promotion des Petites et Moyennes Entreprises, des Petites et Moyennes Industries ;
- ordonnance n°003/2021 régissant la sous-traitance en République Gabonaise ;
- loi n°008/2018 portant orientation de la politique nationale de promotion des PME ;
- loi n°009/2018 sur les structures d'accompagnement et d'encadrement des PME.

En ce qui concerne les décrets :

- le décret n°1325/PR/MFPRAME du 2 octobre 1991 portant attribution de la fonction de Secrétaire Général de Ministère, ensemble des textes modificatifs subséquents ;
- le décret n°500/PR/MCEILPLEI du 1er août 2002 portant organisation et fonctionnement du Ministère du Contrôle d'Etat, des Inspections, de la Lutte contre la Pauvreté et de la Lutte contre l'Enrichissement Illicite.

- le décret n°01404/PR/MPMEA du 6 décembre 2011 portant attributions et organisation de la Direction Générale de l'Economie Sociale ;
- le décret n°0331/PR/MPMEAC du 28 février 2013 portant attribution et organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Commerce ;
- le décret n°258/PR/MCPMEADS du 28 avril 2015 portant réorganisation de la Direction Générale du Commerce ;
- le décret n°262/PR/MCPMEADS du 28 avril 2015 portant réorganisation de la Direction Générale des Petites et Moyennes Entreprises ;
- le décret n°238/PR/MCPMEADS du 28 avril 2015 portant réorganisation de la Direction Générale de l'Artisanat.

Au titre des arrêtés :

- arrêté n°0275/PM/2021 fixant les modalités de délivrance de l'agrément PME ;
- arrêté n°000682/MEFEPEPN/MCDIIR/MEFBP du 16 septembre 2003 portant réglementation de l'importation des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et des équipements fonctionnant grâce aux SAO ;
- arrêté n°1489/MECIT/CAB du 16 juin 2010 portant interdiction d'importation et de commercialisation de sachets plastiques non recyclables en République Gabonaise ;
- arrêté n°00086/MCDI/CAB du 02 juin 1999 portant modification de l'arrêté n°00012/MCIPMEARSSP/SG/DGC du 19 janvier 1996, portant réglementation du contrôle des activités relevant du Ministère chargé du Commerce et de la Consommation ;
- arrêté n°0011/MCDIN/CAB du 12 septembre 2007 portant application de la loi n°1/77 du 4 juin 1977, réglementant les stocks en République Gabonaise ;
- arrêté n°0029/MCDIN/CAB/SG/DGC du 02 décembre 2004 portant importation et commercialisation du sel iodé en République Gabonaise ;
- arrêté n°0028/MCDIN/CAB/SG/DGC du 02 décembre 2004 portant interdiction de l'importation du sel non iodé en République Gabonaise ;
- arrêté n°1673/MECIT/CAB du 19 juillet 2010 portant interdiction d'importation et commercialisation des marmites dites « cocottes » et autres ustensiles fabriqués à base des matériaux de récupération en République Gabonaise ;
- arrêté n°000198/MENCP/MPMEAC/MEEDD du 20 février 2013 déterminant la procédure d'importation d'équipements des télécommunications en République Gabonaise ;
- arrêté n°000028 du 21 juillet 2000 portant réglementation de l'exercice des « petits commerces » en République Gabonaise.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Le cadre juridique et institutionnel dans lequel se meut la mission a été enrichi par les lois promulguées en 2019.
Au titre des lois :

- la loi n°16/2005 portant promotion des Petites et Moyennes Entreprises, des Petites et Moyennes Industries de 2006 ;
- l'ordonnance n°10/89 réglementant les activités de commerçants, d'industriels et d'artisans en République Gabonaise ;
- la loi n°008/2018 du 08 février 2019 portant orientation de la politique nationale de promotion des PME ;
- la loi n°009/2018 du 08 février 2019 relative aux structures d'encadrement des PME ainsi que les projets de textes d'application afférents à ces deux lois ;
- la loi n°027/2018 du 11 juin 2019 portant orientation de la politique nationale de l'artisanat en République Gabonaise.

En ce qui concerne les décrets :

- le décret n°0331/PR/MPMEAC du 28 février 2013 portant attribution et organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Commerce ;
- le décret n°1325/PR/MFPRAME du 2 octobre 1991 portant attribution de la fonction de Secrétaire Général de Ministère, ensemble des textes modificatifs subséquents ;
- le décret n°01404/PR/MPMEA du 6 décembre 2011 portant attributions et organisation de la Direction Générale de l'Economie Sociale ;
- le décret n°258/PR/MCPMEADS du 28 avril 2015 portant réorganisation de la Direction Générale du Commerce ;
- le décret n°262/PR/MCPMEADS du 28 avril 2015 portant réorganisation de la Direction Générale des Petites et Moyennes Entreprises ;
- le décret n°238/PR/MCPMEADS du 28 avril 2015 portant réorganisation de la Direction Générale de l'Artisanat ;
- le décret n°501/PR/MCEILPLEI du 1^{er} août 2002 portant organisation et fonctionnement du Ministère du Contrôle d'Etat, des Inspections, de la Lutte contre la Pauvreté et de la Lutte contre l'Enrichissement Illicite.

PRINCIPALES REFORMES

Les réformes majeures dans la mission "Entrepreneuriat et Commerce" sont d'ordre organisationnel, structurel et fonctionnel :

- l'élaboration du code de commerce ;
- l'élaboration de deux lois cadre l'une sur l'économie sociale et l'autre sur le développement des services ;
- le regroupement de toutes les Directions Générales au sein d'un même bâtiment ;
- la réorganisation de la Direction Générale du Commerce ;
- la réorganisation de la Direction Générale des Petites et Moyennes Entreprises ;
- la création des directions centrales au sein des secrétariats généraux de Ministère (Direction centrale des affaires juridiques, Direction centrale des archives et de la documentation, Direction centrale de la communication, ...) ;
- le développement du système d'information du Ministère.

Ces réformes ont un impact budgétaire en termes d'investissement notamment l'aménagement des sites du Ministère, l'équipement en matériel informatique et moyens roulants ainsi que le fonctionnement des nouvelles directions.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : Susciter la création de 125 groupements locaux générateurs de revenus (GLGR) pour les populations des 25 départements en décrochage et faciliter leur accès au micro-crédit d'ici à 2023	Nombre de groupements locaux générateurs de revenus créés	Nombre	0	42	0	-42	125
	Nombre de structures de l'économie sociale ayant accédé aux micro-crédits	Nombre	0	42	0	-42	125
N°2 : Evaluer le poids des PME, des artisans, et des structures de l'économie sociale et solidaire du programme dans le PIB, d'ici à 2023	Contribution des PME au PIB	%	0	1	0	-1	25
	Contribution des artisans au PIB	%	0	2	0	-2	10
	Contribution des structures de l'économie sociale et solidaire en activité au PIB	%	0	2	0	-2	10
N°3 : Faciliter l'octroi d'un statut simplifié	Nombre de commerçants identifiés et formalisés	Nombre	8 000	3 000			
	Nombre d'entrepreneurs enrôlés à la CNAMGS, CNSS, DGDDI	Nombre		5 000			
N°4 : Renforcer les échanges commerciaux	Taux de mise en œuvre de l'examen des politiques commerciales (EPC des pays de la CEMAC membres de l'OMC)	%	100	100			
	Taux de la mise en œuvre de l'accord sur la ZLECAf	%	70	100			
	Nombre de produits agréés au Tarif Préférentiel CEMAC ;	Nombre	20	4	78	74	10
	Sensibilisation sur la mise en œuvre de la ZLECAF	%	0	100%	60%	-40%	100%
	Renforcement des capacités sur les outils de régulation du Commerce Extérieur (WN ; O.M et O.H)	%	0	100%	50%	-50%	100%
	Feuille de Route sur le mise l'Accord sur le Facilitation des Echange encours	%	0	100%	60%	-40%	100%
N°5 : Développer un système performant des ressources humaines d'ici à fin 2021	Nombre d'agents formés	Nombre	20	20	0	-20	
	Nombre d'agents du Ministère dotés d'une fiche de poste	Nombre		100	50	-50	
	Taux d'élaboration du fichier des effectifs par programme et par unité opérationnelle	%		100	100	0	
N°6 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage et de management du Ministère d'ici à fin 2021	Nombre de revues trimestrielles	4	4	4	0		
	Nombre de procédures métiers		5	5	0		
	Nombre de tableaux de bord	1	2	2	0		

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°13.500	Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et économie sociale	1 943 891 151	158 869 702	1 785 021 449	1 943 891 151	158 869 702	1 785 021 449
13.500.1	Promotion des PME	1 696 064 412	23 772 000	1 672 292 412	1 696 064 412	23 772 000	1 672 292 412
13.500.2	Promotion des activités artisanales	177 189 900	86 799 902	90 389 998	177 189 900	86 799 902	90 389 998
13.500.3	Promotion de l'économie sociale	70 636 839	48 297 800	22 339 039	70 636 839	48 297 800	22 339 039
N°13.507	Promotion des échanges	2 960 494 130	423 384 437	2 537 109 693	2 960 494 130	423 384 437	2 537 109 693
13.507.1	Commerce national	2 865 587 321	387 363 475	2 478 223 846	2 865 587 321	387 363 475	2 478 223 846
13.507.2	Commerce international	94 906 809	36 020 962	58 885 847	94 906 809	36 020 962	58 885 847
N°13.514	Pilotage et Soutien aux politiques de l'Entrepreneuriat et du commerce	4 896 544 404	289 923 800	4 606 620 604	4 896 544 404	289 923 800	4 606 620 604
13.514.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	39 868 866	174 650 000	-134 781 134	39 868 866	174 650 000	-134 781 134
13.514.2	Coordination administrative	4 856 675 538	115 273 800	4 741 401 738	4 856 675 538	115 273 800	4 741 401 738
Total pour la mission		9 800 929 685	872 177 939	8 928 751 746	9 800 929 685	872 177 939	8 928 751 746

Explication des principaux écarts :

Pour le collectif budgétaire 2021, la mission Entrepreneuriat et Commerce a bénéficié d'un budget de **9 800 929 685 FCFA**. Ce budget hors dépenses de personnel et net de la réserve *obligatoire* s'élevait à **970 659 941 FCFA**. Les crédits consommés, étaient de **852 427 939 FCFA**, soit un écart global de **- 118 232 002 FCFA** et un taux d'exécution de **88%**.

Cet écart se justifie par les mesures de régulation budgétaires décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
13.500: Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et économie sociale	1 943 891 151	158 869 702	1 785 021 449	1 943 891 151	158 869 702	1 785 021 449
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 532 714 680	-	1 532 714 680	1 532 714 680	-	1 532 714 680
Titre 3. Dépenses de biens et services	220 000 000	153 869 702	66 130 298	220 000 000	153 869 702	66 130 298
Titre 4. Dépenses de transfert	191 176 471	5 000 000	186 176 471	191 176 471	5 000 000	186 176 471
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
13.507: Promotion des échanges	2 960 494 130	423 384 437	2 537 109 693	2 960 494 130	423 384 437	2 537 109 693
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 320 398 528	-	2 320 398 528	2 320 398 528	-	2 320 398 528
Titre 3. Dépenses de biens et services	590 215 000	423 384 437	166 830 563	590 215 000	423 384 437	166 830 563
Titre 4. Dépenses de transfert	49 880 602	-	49 880 602	49 880 602	-	49 880 602
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
13.514: Pilotage et Soutien aux politiques de l'Entrepreneuriat et du commerce	4 896 544 404	289 923 800	4 606 620 604	4 896 544 404	289 923 800	4 606 620 604
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	4 746 544 404	19 750 000	4 726 794 404	4 746 544 404	19 750 000	4 726 794 404
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 000 000	270 173 800	- 120 173 800	150 000 000	270 173 800	- 120 173 800
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission 13: Entrepreneuriat et commerce	9 800 929 685	872 177 939	8 928 751 746	9 800 929 685	872 177 939	8 928 751 746
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	8 599 657 612	19 750 000	8 579 907 612	8 599 657 612	19 750 000	8 579 907 612
Titre 3. Dépenses de biens et services	960 215 000	847 427 939	112 787 061	960 215 000	847 427 939	112 787 061
Titre 4. Dépenses de transfert	241 057 073	5 000 000	236 057 073	241 057 073	5 000 000	236 057 073
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Les écarts d'exécution constatés hors dépenses de personnel et net de la réserve obligatoire se déclinent ainsi qu'il suit :

- S'agissant des dépenses de biens services, sur une dotation de **768 172000 FCFA** net de la réserve obligatoire repartie au profit de la mission, **847 427 939 FCFA** ont été consommées soit un écart de **79 255939 FCFA** pour un taux d'exécution de **87%**. Cet écart est consécutif à une ouverture des crédits supplémentaires pour la mise en œuvre des activités et missions relatives à la ZLECAf, d'une part et à la sensibilisation et la vulgarisation de la réglementation liée à la carte de commerçant, la mise en place de la Chambre Nationale des métiers de l'Artisanat du Gabon (CNMAG) ainsi que d'autres missions du ministère en charge des PME.
- Pour ce qui est des dépenses de transfert, sur un montant de **202 487 941 FCFA** net de la réserve obligatoire, les crédits exécutés par mission s'élevait à **5 000 000 FCFA**. Cette exécution laisse apparaître un écart négatif

de **197 487 941 FCFA** qui s'explique par la non justification de la subvention de 2020 par l'opérateur Chambre de Commerce.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Au titre du collectif budgétaire 2021, la mission a bénéficié de deux transferts de crédits pour un montant de **419 895 200 FCFA** sur les dépenses de biens et services.

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 3	419 895 200		
Total des mouvements de AE	419 895 200		

Titres	Nature des mouvements de CP		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 3	419 895 200		
Total des mouvements de CP	419 895 200		

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Ces crédits supplémentaires avaient été sollicités notamment pour la mise en œuvre des activités et missions relatives à la ZLECAf, d'une part et à la sensibilisation et la vulgarisation de la réglementation liée à la carte de commerçant, la mise en place de la Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat du Gabon (CNMAG) dont le coût était au-delà des crédits prévus pour la mission.

**PROGRAMME PROMOTION DE
L'ENTREPRENEURIAT, DE L'ARTISANAT
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Thématiques, Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat et Economie Sociale, auxquelles s'ajoute celle de la Lutte Contre la Pauvreté.

Il a pour vocation :

- la mise en place de la politique gouvernementale en matière de développement des PME gabonaises sur le plan national et international ;
- l'identification des acteurs de l'économie sociale, l'incitation au regroupement de ces acteurs et le soutien au développement des structures de l'économie sociale ;
- l'appui au développement du secteur artisanal ;
- la conception, la coordination et le suivi des actions de lutte contre la pauvreté.

Le programme regroupe quatre directions générales :

- la Direction Générale des Petites et Moyennes Entreprises ;
- la Direction Générale de l'Economie Sociale ;
- la Direction Générale de l'Artisanat et du Développement des Services ;
- la Direction Générale de la Lutte Contre la Pauvreté.

L'opérateur de l'Etat dans le champ du programme est la Chambre de Commerce.

Le responsable du programme connu sur l'abréviation RPROG est le Directeur Général de l'Economie Sociale.

Le programme promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et de l'économie sociale est en articulation avec les programmes suivants :

- gestion fiscale ;
- administration territoriale ;
- pêche et aquaculture ;
- développement rural ;
- solidarité nationale ;
- gestion et contrôle des activités minières ;
- gestion et contrôle des activités pétrolières ;
- industrialisation et valorisation des produits de la filière bois ;
- tourisme ;
- culture.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Promotion des PME

Cette action, portée par la Direction Générale des PME, recouvre les principales activités suivantes :

- veille dans le secteur des PME (production de statistiques et réalisation d'études ou enquêtes)
- détection des secteurs d'activités porteurs de croissance pour les PME ;
- appui à la création et au développement des PME par le biais de mesures incitatives, fiscales et autres moyens d'actions d'accompagnement ;
- incitation à la diversification du tissu des PME ;
- aide aux PME pour nouer des partenariats à l'international.

ACTION N° 2 : Promotion des activités artisanales

Cette action, portée par la Direction Générale de l'Artisanat et la Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté, recouvre les principales activités suivantes :

- veille dans le secteur de l'artisanat (production de statistiques et réalisation d'études ou enquêtes)
- appui à la création et au développement des structures artisanales par le biais de mesures incitatives, fiscales et autres moyens d'actions d'accompagnement
- création d'unités de production et de commercialisation (villages artisanaux).

ACTION N° 3 : Promotion de l'économie sociale

Cette action, portée par la Direction Générale de l'Economie sociale et la Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté, recouvre les principales activités suivantes :

- veille dans le secteur de l'économie sociale (production de statistiques et réalisation d'études ou enquêtes)
- appui à la création et au développement des structures de l'économie sociale par le biais de mesures incitatives, fiscales et autres moyens d'actions d'accompagnement
- création d'unités de transformation, conservation et de commercialisation.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Parmi les éléments de contexte qui impactent le programme, il faut noter :

- l'existence d'objectifs du millénaire et du développement (OMD), qui engagent le Gabon au plan international
- le nombre croissant de créations d'entreprises et d'associations mais aussi la durée de vie souvent très limitée de ces structures
- une économie nationale tirée par quelques grandes entreprises, le faible poids des PME-PMI dans la croissance économique
- des structures de l'économie sociale qui ont parfois tendance à s'éloigner de leur objet social initial pour rentrer dans des logiques lucratives
- un secteur informel qui pèse d'un poids considérable
- face aux entreprises, des administrations multiples en charge de l'application de la réglementation et de la fiscalité
- l'importance de l'action des grands partenaires au développement (FAO, PNUD, BAD, UE...).

Les attentes de la population et de la société civile vis-à-vis du programme sont principalement les suivantes :

- les entrepreneurs attendent un appui financier, un accès aux marchés publics, un accès à la sous-traitance auprès des majors de l'économie, une simplification de la réglementation et une fiscalité plus légère et plus équitable
- les artisans et les structures de l'économie sociale attendent un appui financier, un appui formation, une aide à la commercialisation de leurs produits et une fiscalité plus légère et plus équitable
- les publics à insérer professionnellement attendent un appui formation et un accès à l'emploi.

Les autorités politiques attendent de l'action du programme, pour leur part :

- l'émergence d'une classe d'entrepreneurs gabonais
- le renforcement et la diversification du tissu de PME-PMI
- le développement de la sous-traitance dans les secteurs du Gabon émergent
- des opportunités pour les fonctionnaires désireux de se reconvertir dans le secteur privé
- des résultats en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte social.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme :

- l'élaboration d'une charte de l'investissement, au moins au niveau des principes
- l'élaboration d'un nouveau code des marchés publics devant faciliter l'accès des PME-PMI gabonaises à la commande publique
- une première simplification des modalités de création des entreprises, à l'initiative du Centre de Développement des Entreprises
- des projets-pilotes en cours : unités PFNL, plateformes de formation dans les métiers de transformation artisanale du poisson, unité de production et de commercialisation des œuvres artisanales à Franceville
- des premiers éléments de plan d'appui aux structures de l'économie sociale.

Restent cependant un certain nombre de difficultés et insuffisances à traiter, notamment :

- le manque d'orientations politiques claires et stables, pour mettre en œuvre l'action dans la durée
- la connaissance encore partielle des secteurs et des acteurs de l'entrepreneuriat, de l'artisanat, de l'économie sociale, la faiblesse de l'appareil statistique sectoriel
- le cadre juridique pour partie dépassé
- le manque de programmation et de plan d'actions opérationnels pour organiser et préparer efficacement la mise en œuvre
- la faiblesse des dispositifs et des pratiques de pilotage et d'évaluation de l'action et des projets
- le manque de personnel de conception et d'encadrement au sein de l'administration
- le manque de coordination entre les différents acteurs publics impliqués dans le champ d'action du programme ou dans des champs connexes (insertion professionnelle par exemple)
- l'absence de dialogue organisé entre les majors internationaux et les PME-PMI gabonaises.

ENJEUX

- Faire des PME-PMI, de l'artisanat et de l'économie sociale des secteurs majeurs de création d'activités, d'emplois et de revenu pour la population
- Contribuer, en étroite collaboration avec d'autres administrations et les partenaires, à l'insertion professionnelle des populations vulnérables et au recul de la pauvreté.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Susciter la création de 125 groupements locaux générateurs de revenus (GLGR) pour les populations des 25 départements en décrochage* et faciliter leur accès au microcrédit, d'ici à 2023.

- Résultat annuel attendu 1 : 42 groupements locaux générateurs de revenus créés ;
- Résultat annuel attendu 2 : 42 structures de l'économie sociale ayant accédé au microcrédit.

OBJECTIF N°2 : Evaluer le poids des PME, des artisans et des structures de l'économie sociale et solidaire du programme dans le PIB, d'ici à 2023.

- Résultat annuel attendu 1 : Taux de contribution des PME au PIB : 1%.
- Résultat annuel attendu 2 : Taux de contribution des artisans au PIB : 2%.
- Résultat annuel attendu 3 : Taux de contribution des structures de l'économie sociale et solidaire au PIB : 2%.

OBJECTIF N°3 : Développer l'entrepreneuriat national et encourager les champions nationaux, d'ici à fin 2023.

- Résultat annuel attendu 1 : Taux d'élaboration de la loi cadre relative à l'économie sociale et solidaire : 25% ;
- Résultat annuel attendu 2 : 1 curricula de formation en entrepreneuriat à créer ;
- Résultat annuel attendu 3 : Taux d'élaboration des décrets d'application de la loi sur les PME, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire : 33%.

OBJECTIF N°4 : Accompagner des groupements locaux dans la transformation des produits locaux d'ici à fin 2023.

- Résultat annuel attendu 1 : 50 groupements sont accompagnés ;
- Résultat annuel attendu 2 : Taux de variation de la production : 23% ;
- Résultat annuel attendu 3 : 2 partenariats sont signés ;
- Résultat annuel attendu 4 : 7 types des produits locaux sont écoulés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Susciter la création de 125 groupements locaux générateurs de revenus (GLGR) pour les populations des 25 départements en décrochage* et faciliter leur accès au microcrédit, d'ici à 2023.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 42 groupements locaux générateurs de revenus créés ;
- Résultat annuel attendu 2 : 42 structures de l'économie sociale ayant accédé au microcrédit.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun groupement local générateur de revenus n'a été créé.
- Résultat annuel N°2 : aucune structure de l'économie sociale n'a accédé au microcrédit.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de groupements locaux générateurs de revenus créés (a)	Nombre	0	0	42	0	-42	42	125
Nombre de structures de l'économie sociale ayant accédé au microcrédit (b)	Nombre	0	0	42	0	-42	42	125

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels atteints 1 et 2. En 2021, le Programme avait prévu la création de 42 groupements locaux générateurs de revenu et aussi 42 structures de l'économie sociale devaient accéder au microcrédit. Malheureusement aucun groupement générateur de revenus n'a été créé et aucune structure de l'économie sociale n'a accédé au microcrédit.

La mission de prospection dans les 5 départements en décrochage retenus dans le cadre du Rapport de Mac Kingsey publié en 2015 n'a pas pu s'effectuer. Ces départements sont : Mougabala, Ndoulou, Ogoulou, Tsamba-Magotsi et Mvoug. Cette mission avait pour objectif d'identifier, recenser, former et accompagner les groupements de ces localités vers les établissements de microcrédits pour l'accès au financement.

Mais le Programme s'est heurté à plusieurs contraintes dans la mise en œuvre de cet objectif. Comme contraintes, on peut citer, entre autres :

- les restrictions sanitaires dues à la pandémie du covid-19 déclaré au Gabon depuis 2019 ;
- L'insuffisance des crédits alloués au programme ;
- Le retard dans l'exécution du budget de l'année 2021 ;
- Le mouvement de grève ayant paralysé le fonctionnement régulier de tous les services du Ministère en mars 2021.

Toutefois, une mission de travail dans le cadre de l'activité appelée « Campus coopérative » est prévue courant le premier trimestre de l'année 2022. Cette activité aura pour objectif de recenser et de renforcer les capacités des coopératives de Lambaréné et de Mouila.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Evaluer le poids des PME, des artisans et des structures de l'économie sociale et solidaire du programme dans le PIB, d'ici à 2023.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Contribution des PME au PIB : 1 %.
- Résultat annuel attendu 2 : Contribution des artisans au PIB : 1%.
- Résultat annuel attendu 3 : Contribution des structures de l'économie sociale et solidaire en activité au PIB : 2%.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun PME n'a pu contribuer au PIB.
- Résultat annuel N°2 : aucun artisan n'a pu contribuer au PIB.
- Résultat annuel N°3 : aucune structure de l'économie sociale et solidaire n'a pu contribuer au PIB.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Contribution des PME au PIB	%	0	0	1%	0	-1%	1%	25 %
Contribution des artisans au PIB	%	0	0	2%	0	-2%	2%	10%
Contribution des structures de l'économie sociale et solidaire en activité au PIB	%	0	0	2%	0	-2%	2%	10%

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Indicateur 1, 2 et 3 :

En 2021, le Programme avait prévu l'évaluation de la contribution des PME et des artisans au Produit Intérieur Brut (PIB) à hauteur de 1%. Puis, celle des structures de l'économie sociale et solidaire en activité au PIB à 2%. Mais ni les PME ni les artisans ou encore les structures de l'économie sociale et solidaire n'ont contribué au PIB.

Les faibles crédits alloués n'ont pas permis au programme de déployer les équipes sur le terrain.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3 : Développer l'entrepreneuriat national et encourager les champions nationaux, d'ici à fin 2023.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Taux d'élaboration de la loi cadre relative à l'économie sociale et solidaire : 50%.
- Résultat annuel attendu 2 : 1 curricula de formation en entrepreneuriat est créé.
- Résultat annuel attendu 3 : Taux d'élaboration des décrets d'application de la loi sur les PME, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire : 33%.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 50% de la loi cadre de l'économie sociale et solidaire a été élaborée
- Résultat annuel N°2 : aucun curricula de formation en entrepreneuriat n'a été créé.
- Résultat annuel N°3 : 33% des décrets d'application des lois des PME, de l'artisanat et de l'économie sociale a été élaboré.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de la loi cadre de l'économie sociale	%	10%	25%	50%	50%	0%	75%	100%
Nombre de curricula de formation en entrepreneuriat à créer	Nombre	0	0	1	0	-1	1	1
Taux d'élaboration des décrets d'application de la loi sur les PME, de l'artisanat et de l'économie sociale	%	5,5%	33%	33%	11%	-22%	34%	100%

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel atteint 1 : 50% de la loi cadre de l'économie sociale et solidaire a été élaborée.

Le programme avait prévu d'élaborer à 100% la loi cadre de l'économie sociale et solidaire. Cet indicateur n'a pu être atteint qu'à 50% pour des raisons de financement et pandémie de covid-19. Le financement devait servir à l'organisation des ateliers de validation.

Résultat annuel atteint 2 : aucun curricula de formation en entrepreneuriat n'a été créé.

Le programme avait prévu l'élaboration d'un curricula de formation en entrepreneuriat mais pour des raisons de financement et pandémie de covid-19 cet indicateur n'a pu être atteint.

Résultat annuel atteint 3 : 11% des décrets d'application des lois des PME, de l'artisanat et de l'économie sociale a été élaborés.

Le programme avait prévu l'élaboration à 33% des décrets d'application des lois sur les PME, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire. Mais cet indicateur n'a pu être réalisé qu'à 11% que grâce aux actions suivantes menées par l'Action PME. Il s'agit entre autres :

- L'atelier de valorisation des textes d'application des lois d'orientation de la politique nationale des PME ;
- La campagne d'information et de vulgarisation du nouveau cadre législatif des PME ;
- L'organisation des formations thématiques pour les responsables des PME.

Concernant le premier point quatre projets de textes ont été élaborés en 2021 ; dans le souci d'accompagner les PME il s'agit :

- Le projet de texte sur les champions nationaux ;
- Le projet de décret sur les structures d'encadrement ;
- L'arrêté fixant les frais de dossier pour l'agrément PME ;
- La loi ou l'ordonnance sur la sous-traitance finalisée et publiée au journal officiel et portant réglementation de la sous-traitance en République gabonaise ratifié sur le n 003/PR/2021 et complété par le décret n 00244/PR du 29 novembre 2021.

Il est à noter que parmi les nombreuses difficultés qui entravent le développement des PME au Gabon, on note la question de l'accès à la commande publique et privée. Si au niveau de la commande publique, il existe des dispositions favorables pour les PME au niveau de la commande privée. On constate jusqu'à lors un vide juridique. Ce projet d'ordonnance vient compléter le dispositif réglementaire et législatif existant pour continuer à encadrer les PME. Cette loi met l'accent sur la commande du secteur privé par le biais de la sous-traitance.

Concernant la campagne d'information et de vulgarisation, un site internet est en cours de réalisation, en plus de la sensibilisation faite pour vulgariser le nouveau cadre législatif lors des rencontres telles que les formations thématiques des responsables des PME.

Pour ce qui est de l'organisation des formations thématiques pour les responsables des PME un atelier de formation s'est tenu du 12 au 22 janvier 2021 et concernait les responsables des PME du BTP.

Il avait quatre objectifs :

- Renforcer les capacités des responsables des PME du BTP ;
- Vulgariser la pratique des procédures d'accès à la commande publique contenues dans la loi ;
- Rendre les textes législatifs relatifs à l'environnement et au développement des PME notamment dans leur volet technique accessible et compréhensible pour les opérateurs ;
- Fournir aux opérateurs économiques des outils qui leur permettront de développer leur structure et d'augmenter productivité.

Il s'est déroulé sur deux sites l'ANPI et la Chambre de Commerce répartis en quatre salles, chacune des salles a accueilli 15 opérateurs. Ce qui nous a donné 60 opérateurs.

L'élaboration des décrets d'application de la loi de l'économie sociale n'est pas faite parce que la loi d'orientation de l'économie sociale n'est pas encore promulguée.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Accompagner des groupements locaux dans la transformation des produits locaux d'ici à fin 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu N°1 : 50 groupements sont accompagnés ;
- Résultat annuel attendu N°2 : Avoir atteint 23% de la transformation des produits locaux ;
- Résultat annuel attendu N°3 : 2 partenariats sont signés ;
- Résultat annuel attendu N°4 : 7 types des produits locaux sont écoulés.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun groupement n'a été accompagné ;
- Résultat annuel N°2 : 0% du taux de variation de la production ;
- Résultat annuel N°3 : aucun partenariat a été signé ;
- Résultat annuel N°4 : aucun type de produit n'a été écoulé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de groupements accompagné	Nombre	40	0	50	0	-50	50	300
Taux de variation de la production	%	0	0	23	0	-23	24	100
Nombre de partenariat signé	Nombre	1	0	2	0	-2	2	12
Nombre de type des produits locaux écoulés	Nombre	0	0	7	0	-7	7	30

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel atteint 1 :

Le programme avait prévu d'accompagner 50 groupements. Cet indicateur n'a pu être réalisé à cause de la pandémie covid-19 et du mouvement de grève ayant paralysé le fonctionnement régulier de tous les services du Ministère de mars 2021 à février 2022.

Résultat annuel atteint 2 :

Le programme avait prévu l'évaluation de la variation de la production des groupements après l'obtention du programme d'accompagnement. Cet indicateur n'a pu être réalisé à cause de la pandémie covid-19 et du mouvement de grève ayant paralysé le fonctionnement régulier de tous les services du Ministère de mars 2021 à février 2022.

Résultat annuel atteint 3 :

Le programme avait prévu la signature des partenariats techniques et financiers pour accompagner les groupements mais cet indicateur n'a pu être réalisé à cause de la pandémie covid-19 et le mouvement de grève ayant paralysé le fonctionnement régulier de tous les services du Ministère en mars 2021.

Résultat atteint 4 :

Le programme avait prévu de savoir le types des produits que les groupements devaient écoulés sur le marché pendant les périodes des expositions, notamment l'organisation de l'exposition des Produits locaux issus des structures Associatives. Cet indicateur n'a pu être réalisé à cause de la pandémie covid-19 et le mouvement de grève ayant paralysé le fonctionnement régulier de tous les services du Ministère de mars 2021 à février 2022.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LF pour 2021 (c)	CP consommés en 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
13.500.1: Promotion des PME	1 696 064 412	23 772 000	1 672 292 412	1 696 064 412	23 772 000	1 672 292 412
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 503 810 360	-	1 503 810 360	1 503 810 360	-	1 503 810 360
Titre 3. Dépenses de biens et services	33 017 071	23 772 000	9 245 071	33 017 071	23 772 000	9 245 071
Titre 4. Dépenses de transfert	159 236 981	-	159 236 981	159 236 981	-	159 236 981
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
13.500.2: Promotion des activités artisanales	177 189 900	86 799 902	90 389 998	177 189 900	86 799 902	90 389 998
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	19 183 302	-	19 183 302	19 183 302	-	19 183 302
Titre 3. Dépenses de biens et services	146 006 598	81 799 902	64 206 696	146 006 598	81 799 902	64 206 696
Titre 4. Dépenses de transfert	12 000 000	5 000 000	7 000 000	12 000 000	5 000 000	7 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
13.500.3: Promotion de l'économie sociale	70 636 839	48 297 800	22 339 039	70 636 839	48 297 800	22 339 039
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	9 721 018	-	9 721 018	9 721 018	-	9 721 018
Titre 3. Dépenses de biens et services	40 976 331	48 297 800	7 321 469	40 976 331	48 297 800	7 321 469
Titre 4. Dépenses de transfert	19 939 490	-	19 939 490	19 939 490	-	19 939 490
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	1 943 891 151	158 869 702	1 785 021 449	1 943 891 151	158 869 702	1 785 021 449
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 532 714 680	-	1 532 714 680	1 532 714 680	-	1 532 714 680
Titre 3. Dépenses de biens et services	220 000 000	153 869 702	66 130 298	220 000 000	153 869 702	66 130 298
Titre 4. Dépenses de transfert	191 176 471	5 000 000	186 176 471	191 176 471	5 000 000	186 176 471
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution global du programme est de **87%**.

- Le titre 2 est lié aux dépenses de personnel c'est-à-dire les salaires de la main d'œuvre et la solde permanente de l'ensemble des agents publics du programme. Pour 2021, ce titre est **1 532 714 680 FCFA**. Il a été exécuté en gestion centralisée.
- Le titre 3 est celui des biens et services. Pour 2021, ce titre est de **220 000 000 FCFA**, **153 869 702 FCFA** ont été consommés soit **69,94%**.

- Le titre 4 est celui des transferts c'est-à-dire la subvention de l'opérateur Chambre de Commerce, les organisations artisanales et de l'économie sociale et les cotisations internationales. Pour 2021, ce titre a reçu un montant de 191 176 471 FCFA. Ce montant a été engagé à hauteur de 5 000 000 FCFA soit 2,62%.
- Le titre 2 a enregistré un écart de 1 226 320 FCFA. Ce titre est en gestion centralisé par les services de la DGBFIP.
- Le titre 3 a enregistré un écart de 66 130 298 FCFA. Cet écart est dû en partie à la réserve obligatoire non levée, à la clôture du budget et au non-paiement de certaines dépenses engagées et ordonnancées ;
- Le titre 4 a enregistré quant à lui, un écart de 186 176 471 FCFA. Cet écart est dû à *l'absence de justificatif de la précédente subvention de l'opérateur Chambre de Commerce et de la coopérative de la pierre de Mbigou (COPAM)*.

Le taux d'exécution est de **14,3%**

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

ACTION	Titre 3	Titre 4	Total
13.500.3: Promotion de l'économie sociale	+17 610 000	-17 610 000	0
Total des mouvements	+17 610 000	-17 610 000	0

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

DATE_SAISIE	UO Source	UO Destination	Total
	13.500. A3.K1-- ECONOMIE SOCIALE – Libreville	13.500. A3.K1-- ECONOMIE SOCIALE - Libreville	+17 610 000
	13.500. A3.K1-- ECONOMIE SOCIALE – Libreville	13.500. A3.K1-- ECONOMIE SOCIALE - Libreville	-17 610 000
Total général			0

La fongibilité s'est faite à partir des crédits alloués aux organisations de l'économie sociale donc titre 4 de l'UO Economie Sociale vers le titre 3 de de l'UO Economie Sociale (+17 610 000).

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre 3		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5			-	-

Explication des impacts de chaque virement :

RAS

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	13.500: Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et économie sociale	Titre 3	19 895 200	19 895 200
Total des virements			19 895 200	19 895 200
dont Titre 2			-	-
dont Titre 3			19 895 200	19 895 200
dont Titre 4			-	-
dont Titre 5			-	-

Explication des impacts de chaque transfert :

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE						
CP						
AE						
CP						
Total des annulations d'AE						
Total des annulations de CP						

Explication de chaque annulation :

RAS

Reports

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Action	Projet d'investissement / Programme d'équipement	Modification du montant de CP pour le programme
Action		
Action		
Total des reports		

Explication de chaque report :

RAS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0				0
Agents de catégorie A	90	90	90				90
Permanents	69	69	69				69
Non permanents	21	21	21				21
Agents de catégorie B	108	108	108				108
Permanents	80	80	80				80
Non permanents	28	28	28				28
Agents de catégorie C	16	16	16				16
Permanents	7	7	7				7
Non permanents	9	9	9				9
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	214	214	214				214
Main d'œuvre non permanente	25	25	25				25
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	239	239	239				239

Explication des évolutions :

RAS

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2018 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	110	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	18	18	18	0
Total pour l'opérateur Chambre de Commerce	18	18	18	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	1	+1
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur Chambre des Métiers	0		1	+1
Total pour le programme	18	18	19	+1

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les 18 agents de l'opérateur Chambre de Commerce sont les personnels régis par le code de travail et l'agent de l'opérateur Chambre des Métiers est le Directeur Général nouvellement nommé en Conseil des Ministres du 13 septembre 2021.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 532 714 680	1 532 714 680	0	0	-1 532 714 680	-1 532 714 680
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	1 532 714 680	1 532 714 680	0	0	-1 532 714 680	-1 532 714 680

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les dépenses de personnel intègrent la Main d'œuvre Non Permanente et la solde permanente inclus dans le plafond du programme. Cette masse est directement exécutée en gestion centralisée par la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP).

La Masse salariale des emplois de l'opérateur Chambre de Commerce n'est pas prise en compte par le programme. Ce personnel est régi par le Code de travail.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
13.500. A1: Promotion des PME	33 017 071	33 017 071	23 772 000	23 772 000	9 245 071	9 245 071
13.500. A2: Promotion des activités artisanales	146 006 598	146 006 598	81 799 902	81 799 902	64 206 696	64 206 696
13.500. A3: Economie sociale et solidaire	40 976 331	40 976 331	48 297 800	48 297 800	-7 321 469	-7 321 469
Total des crédits de titre 3	220 000 000	220 000 000	194 258 000	194 258 000	66 130 298	66 130 298

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Les dépenses passées de ce titre sont essentiellement :

Promotion des PME :

- Le financement de l'atelier de validation des textes d'application des lois d'orientation de la politique nationale de promotion des PME : **7 924 000 FCFA**
- Le financement de la Campagne d'information et de vulgarisation du nouveau cadre législatif des PME : **7 924 000 FCFA**
- Le financement de l'organisation des formations thématiques pour les responsables des PME : **7 924 000 FCFA**

Artisanat :

- Remboursement des frais de mission : 4 500 000 FCFA
- Le financement de l'atelier d'appropriation du concept de développement des services : 8 000 000 FCFA
- Le financement de l'atelier d'appropriation du concept de développement des services : 8 000 000 FCFA
- Le financement de la Formation Professionnelle des revenus des artisans : 16 000 000 FCFA

Chambre des Métiers :

- La prise en charge de la mission Information et sensibilisation sur les élections des AGA : 1 200 000 FCFA

- La prise en charge de la mission d'information et sensibilisation des élections de l'AGA : 500 000 FCFA
- La prise en charge de la mission sur l'information et sensibilisation des élections de l'AGA : 4 675 000 FCFA
- La prise en charge des dépenses liées à sa mise en place le 22 février 2022, au profit de la chambre Nationale des métiers de l'Artisanat du Gabon (CNMAG) : 19 895 102 FCFA

Développement des services :

- Le financement de l'atelier de formation pour la mise en place d'un registre des entreprises et métiers des services : 1 250 000 FCFA

Economie sociale :

- Le financement des Ateliers de sensibilisation sur le respect des mesures barrières relatives à la pandémie COVID-19 à l'attention de l'environnement entrepreneurial et professionnel de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : 17 393 900 FCFA
- Le financement des "travaux sur la formation de la chaîne managériale du programme "Promotion de l'entrepreneuriat, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale"" en vue d'opérationnaliser le PAP 2021 : 7 493 900 FCFA
- La prise en charge du déplacement au Gabon : 3 400 000 FCFA
- La prise en charge de la Mission relative à l'Organisation des séances de travail et de sensibilisation à la problématique de l'ESS Et au management d'une coopérative dans les provinces du Moyen-Ogooué et de la Ngounié : 8 610 000 FCFA
- Papeterie : 1 000 000 FCFA
- Le financement de l'organisation d'un Mini campus coopérative mobile : 4 000 000 FCFA
- Le financement de la formation de la chaîne managériale du programme ""Promotion de l'entrepreneuriat, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale"" en vue d'opérationnaliser le PAP 2021" : 7 493 900 FCFA

Lutte contre la pauvreté :

- Le financement relatif à l'organisation de l'exposition des Produits locaux issus des structures Associatives : 7 400 000 FCFA

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
13.500.2: Promotion des activités artisanales	12 000 000	12 000 000	5 000 000	5 000 000	7 000 000	7 000 000
13.500.3: Promotion de l'Economie sociale et solidaire	19 939 490	19 939 490	0	0	19 939 490	19 939 490
13.500. A4.K1: Opérateur-Chambre de Commerce	159 236 981	159 236 981	0	0	159 236 981	159 236 981
Total des crédits de titre 4	191 176 471	191 176 471	5 000 000	5 000 000	-186 176 471	-186 176 471

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Exécutées à **2,6%**, les dépenses de transferts concernaient les subventions accordées aux coopératives, à la cotisation du CODEPA et la Chambre de Commerce. Il s'agit de :

- Cotisation internationale du Comité de Coordination pour la Promotion de l'Artisanat Africain (CODEPA) : **5 000 000 FCFA**
- La fongibilité s'est faite à partir des crédits alloués aux organisations de l'économie sociale donc le titre 4 de l'UO Economie Sociale vers le titre 3 de l'UO Economie Sociale (**+17 610 000 FCFA**). L'utilisation de cette opération a permis la prise en charge de la mission de travail et de sensibilisation relative à la problématique de l'ESS et au management d'une coopérative dans les provinces du Moyen-Ogooué (Lambaréné) et de la Ngounié (Mouila) : 0
- La subvention de la Chambre de Commerce n'a pas été engagée pour absence de contrat annuel de performance (CAP) et pour n'avoir pu justifier la subvention de 2019 afin de bénéficier d'une attestation de concordance.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION 2						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION X						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
Total des crédits de titre 5						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

RAS

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR CHAMBRE DE COMMERCE

Présentation de l'opérateur

La CHAMBRE DE COMMERCE est l'opérateur de l'Etat. Elle est sous tutelle du Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises, et de l'Industrie.

Elle est sous la responsabilité de **Madame Danielle Cibelle BIWAOU**, Directeur Général de la Chambre de Commerce.

Travail avec l'opérateur

- Opérationnaliser la Bourse de Sous-traitance ;
- Opérationnaliser le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation ;
- Paiement des salaires des agents en poste de l'ancienne Chambre de Commerce et dont le plan social n'a pas été liquidé depuis 2011 par l'Etat.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	95 708 109	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	2 440 504	0
Contribution à l'opérationnalisation de la Bourse de sous-traitance	69 344 636	0
Contribution à l'opérationnalisation du Centre de Gestion Agréés	10 000 000	0
Contribution à l'opérationnalisation du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation	10 000 000	0
Total de la contribution financière de l'Etat	187 493 249	0

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'opérateur n'a pas pu engager la subvention octroyée par l'Etat pour mettre en œuvre les politiques publiques assignées dans le Contrat Annuel de Performance pour défaut de présentation de l'attestation de concordance.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Opérationnaliser la Bourse de Sous-traitance Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Chambre de Commerce				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Campagne de sensibilisation et de recensement des entreprises (PME et Grandes entreprises) des secteurs de l'industrie, des Mines, du Pétrole et des BTP retenus à adhérer à la Bourse sur le nombre de PME inscrites dans la base de données de la bourse	20 000	20 000	0	-20 000
Indicateur 2 : Fichier d'entreprises profilées et qualifiées	12 000	12 000	0	-12 000
Indicateur 3 : Benchmarking des entreprises adhérentes à la Bourse	3000	3000	0	-3 000
Indicateur 4 : Mise à niveau des entreprises inscrites à la Bourse	150	150	0	-150
Indicateur 5 : Mises en relation au sein de la Bourse	500	100	0	-100
Indicateur 6 : Nombre des ateliers organisés	2	2	0	-2
Indicateur 7 : Nombre des PME formées	100	200	0	-100

Objectif O/P1.1 : Opérationnaliser la Bourse de Sous-traitance Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Chambre de Commerce				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Campagne de sensibilisation et de recensement des entreprises (PME et Grandes entreprises) des secteurs de l'industrie, des Mines, du Pétrole et des BTP retenus à adhérer à la Bourse sur le nombre de PME inscrites dans la base de données de la bourse	20 000	20 000	0	-20 000
Indicateur 2 : Fichier d'entreprises profilées et qualifiées	12 000	12 000	0	-12 000
Indicateur 3 : Benchmarking des entreprises adhérentes à la Bourse	3000	3000	0	-3 000
Indicateur 4 : Mise à niveau des entreprises inscrites à la Bourse	150	150	0	-150
Indicateur 5 : Mises en relation au sein de la Bourse	500	100	0	-100
Indicateur 6 : Nombre des ateliers organisés	2	2	0	-2
Indicateur 7 : Nombre des PME formées	100	200	0	-100

Objectif O/P2.2 : Opérationnaliser le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation. Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Chambre de Commerce				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre d'arbitres formés	10	10	0	-10
Nombre de décisions rendus	10	10	0	-10
Nombre de médiations réalisés	10	10	0	-10
Nombre de dossier de conciliations traités	10	10	0	-10
Nombre d'arbitres formés	10	10	0	-10

Objectif O/P3.3 : Paiement des salaires des agents en poste de l'ancienne Chambre de Commerce et dont le plan social n'a pas été liquidé depuis 2011 par l'Etat. Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Chambre de Commerce				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre d'agents sous plan social	18	18	0	-18

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

L'opérateur Chambre de Commerce n'a pu tenir ses engagements parce qu'elle n'a pas engagé la subvention qui lui a été allouée faute de signature de contrat annuel de performance (CAP) avec l'Etat et pour n'avoir pu justifier la subvention de 2020 afin de bénéficier d'une attestation de concordance.

Présentation de l'opérateur

La Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat du Gabon est l'opérateur de l'Etat. Elle est sous tutelle du Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Industrie.

Elle est sous la responsabilité de **Madame EBANETH Rachel**, Directeur Général de la Chambre des Métiers.

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
La prise en charge de la mission Information et sensibilisation sur les élections des AGA	25 000 000	1 200 000
La prise en charge de la mission d'information et sensibilisation des élections de l'AGA	25 000 000	500 000
La prise en charge de la mission sur l'information et sensibilisation des élections de l'AGA.	25 000 000	4 675 000
La prise en charge des dépenses liées à sa mise en place le 22 février 2022, au profit de la chambre Nationale des métiers de l'Artisanat du Gabon (CNMAG).	25 000 000	19 895 102
Total de la contribution financière de l'Etat	100 000 000	26 270 102

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Exécutées à 26,27%, les dépenses concernaient la subvention accordée à la Chambre des Métiers. Il s'agit de :

- La prise en charge de la mission Information et sensibilisation sur les élections des AGA
- La prise en charge de la mission d'information et sensibilisation des élections de l'AGA
- La prise en charge de la mission sur l'information et sensibilisation des élections de l'AGA.
- La prise en charge des dépenses liées à sa mise en place le 22 février 2022, au profit de la chambre Nationale des métiers de l'Artisanat du Gabon (CNMAG).

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

L'opérateur Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat du Gabon n'a pu tenir ses engagements parce qu'elle n'avait encore signé de Contrat Annuel de Performance (CAP) avec l'Etat. Elle a été créée par le Décret n°00430/PR/MCPMEI du 24 décembre 2020 portant approbation des statuts de la Chambre Nationale des Métiers de l'Artisanat du Gabon. La mise à disposition de ces crédits n'est intervenue que lors de la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2021.

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

L'atteinte de l'objectif est rattachée à l'action promotion des activités artisanales.

PROGRAMME PROMOTION DES ECHANGES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Promotion des échanges » est conduit par le Directeur Général du Commerce.

Ce programme se décline en deux actions : (1) Commerce national et (2) Commerce international.

Le périmètre du champ du programme se définit comme suit :

- la libre circulation et la disponibilité des produits sur l'ensemble du territoire national ;
- l'identification et la levée des obstacles au commerce ;
- la révision, la mise en cohérence et la vulgarisation des textes liés au commerce ;
- la vulgarisation des bonnes pratiques commerciales ;
- la mise en place et la vulgarisation des instruments de régulation du commerce extérieur ;
- l'élaboration et la délivrance de la carte de commerçant ;
- l'encadrement et l'accompagnement du secteur informel ;
- les opérations de création des entreprises.

Ce qui n'en fait pas partie (par rapport au programme Concurrence et Protection du consommateur, ...) :

- le contrôle des prix et de la qualité des produits et denrées alimentaires ;
- les actions de promotion des exportations ;
- les opérations liées à la libre concurrence du marché ;
- les actions de diversification des offres d'échanges.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Commerce National

Commerce national :

- identifier les opérateurs économiques du secteur commerce ;
- identifier les circuits de distribution des produits et marchandises ;
- réviser et vulgariser les textes liés au commerce auprès des commerçants ;
- identifier et favoriser la levée des obstacles non tarifaires au commerce (actions transversales et concertées).

ACTION N° 2 : Commerce International

Commerce international :

- élaborer et délivrer les instruments de régulation du commerce extérieur ;
- élaborer et suivre les statistiques du commerce extérieur ;
- faciliter les échanges (actions transversales concertées) ;
- collecter, promouvoir, vulgariser les accords commerciaux (actions transversales concertées) ;
- vulgariser via internet le cadre juridique et réglementaire lié au commerce.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

De l'état des lieux et du diagnostic de la situation, ressortent les idées fortes suivantes sur le plan des échanges internationaux :

- le Gabon a pris des engagements internationaux devant faciliter ses échanges commerciaux mais il doit pour cela adapter en conséquence sa réglementation nationale ;
- le Gabon a signé plusieurs accords commerciaux internationaux mais n'a pas de suivi de ce qu'ils lui ont apporté sur le plan de l'exportation de ses produits ;
- les échanges commerciaux transfrontaliers restent modestes et peuvent être développés ;
- les entreprises créées sont le plus souvent des structures individuelles ou de très petites tailles moins enclines à la conquête de marchés extérieurs et peu préparées à affronter la concurrence sur les marchés sous régionaux et internationaux.

Sur le plan du commerce domestique cette fois, il ressort les idées fortes suivantes :

- le secteur informel reste très important ;
- beaucoup d'entreprises sont très dépendantes des marchés de l'Etat ;

- les freins au développement du commerce domestique sont nombreux : contrôles souvent non justifiés de plusieurs administrations ;
- la vente des produits d'occasion constitue un réel danger pour les consommateurs.

D'autres constats majeurs nécessitent une action dans la durée :

- l'administration connaît mal les entreprises et les commerces gabonais et conduit très peu d'actions ciblées dans leur direction ;
- le commerce domestique fait l'objet d'un très faible suivi et les données statistiques sur celui-ci font cruellement défaut ;
- la coopération interministérielle en vue de la promotion des échanges est à développer (DGC, DGCC, DGDDI, MAE et tous les Départements sectoriels)
- la coopération est à développer avec l'ANPI et avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Les attentes des autorités politiques, des opérateurs économiques, de la société civile en matière de promotion des échanges sont :

- Les autorités politiques : l'insertion de façon durable du Gabon dans les échanges commerciaux régionaux et mondiaux grâce à l'amélioration de l'environnement des affaires, à la facilitation des échanges, à la lisibilité et visibilité au plan national et international du cadre juridique et réglementaire et aux actions de promotion des exportations ;
- Les opérateurs économiques : la consolidation, la capitalisation et la vulgarisation des dispositifs d'appui institutionnel, financier et promotionnel mis en place par le gouvernement ;
- la société civile : la disponibilité et l'accessibilité des marchandises et produits.

Les principaux éléments de contexte et les faits marquants récents sont :

- la lisibilité et la prévisibilité du PSGE (la déclinaison du PSGE en plan opérationnel avec des missions programmes-actions-résultats attendus) ainsi que l'encrage institutionnel de chaque programme ;
- l'amélioration substantielle des conditions de travail des services de la Direction Générale du Commerce chargés de mettre en œuvre ce programme grâce à la dotation d'un nouveau bâtiment et de mobiliers de bureau.

Les points forts de l'action de l'Etat en matière de promotion des échanges sont :

- La diversification de la base économique du pays aux fins de réduire la dépendance des ressources budgétaires de l'Etat de la rente pétrolière et des mines ;
- La recherche de nouveaux partenaires économiques par la signature de nouveaux accords de coopération
- La création de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) ;
- L'institution à la primature de la commission interministérielle sur l'amélioration de l'environnement des affaires (suite au rapport de Doing Business) ;
- L'élaboration avec l'appui de la CNUCED d'un Plan National de mise en œuvre du futur accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ;
- Les conclusions de l'étude sur l'inventaire des mesures non tarifaires financée par le Programme d'Appui au Commerce (PROGACOM) ;
- La révision du cadre juridique et réglementaire lié au commerce afin de le rendre lisible et visible au plan national et international ;
- L'affirmation de l'engagement du Gabon au processus d'intégration sous régionale et régional avec pour corollaire la libre circulation des biens et des personnes et la création par l'Union Africaine, de la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC).

L'objectif global du programme « Promotion des Echanges » consiste à favoriser les échanges commerciaux en rendant le cadre juridique et réglementaire commercial plus lisible et plus attrayant pour les acteurs économiques et en facilitant les formalités en ce qui concerne les opérations commerciales.

Cet objectif découle du PSGE qui fixe clairement comme objectifs de bâtir un cadre général des affaires de classe internationale et de favoriser l'émergence d'un secteur privé local dynamique et inséré dans les réseaux d'échanges mondiaux.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Mieux connaître les opérateurs du secteur du commerce ;
- Enjeu 2 : Permettre au Gabon de tirer pleinement parti des accords de coopération signés ;
- Enjeu 3 : Faciliter les échanges domestiques et avec l'extérieur ;
- Enjeu 4 : Promouvoir l'activité.

OBJECTIF N°1 : Faciliter l'octroi d'un statut simplifié

Résultats annuels attendus :

- Résultat annuel attendu 1 : 3000 Commerçants informels sont identifiés et formalisés par la DGC ;
- Résultat annuel attendu 2 : 5000 Entrepreneurs sont enrôlés par la CNAMGS, la CNSS, la DGDDI.

OBJECTIF N° 2 : Renforcer les échanges commerciaux.

Résultats annuels attendus :

- Résultats annuel attendu 1 : 100% de l'Examen des Politiques commerciales (EPC) des pays de la CEMAC, membres de l'OMC est réalisé ;
- Résultat annuel attendu 2 : 90% de la mise en œuvre de l'accord sur la ZLECAF est réalisé ;
- Résultat annuel attendu 3 : 4 opérateurs économiques agréés au Tarif Préférentiel CEMAC.

OBJECTIF N°3 : Simplifier la chaîne d'approvisionnement et constituer des stocks des produits de première nécessité au Gabon

Résultats annuels attendus :

- Résultat annuel attendu 1 : 5000 tonnes de stocks stratégiques de produits de première nécessité sont constituées ;
- Résultat annuel attendu 2 : 3 centrales d'achats sont Identifiées et promues auprès des producteurs et importateurs ;
- Résultat annuel attendu 3 : 5 circuits de distributions des produits de première nécessité sont organisés et maîtrisés ;
- Résultat annuel attendu 4 : 5000 tonnes de produits made in Gabon sont constitués.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Faciliter l'octroi d'un statut simplifié

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 3000 Commerçants informels sont identifiés et formalisés par la DGC ;
- Résultat annuel attendu 2 : 5000 Entrepreneurs sont enrôlés par la CNAMGS, la CNSS, la DGDDI.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel atteint 1 : 0
- Résultat annuel atteint 2 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de Commerçants identifiés et formalisés	Nombre	0	8 000	3 000	0			
Nombre d'entrepreneurs enrôlés à la CNAMGS, CNSS et DGDDI	Nombre	0		5 000	0			

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Renforcer les échanges commerciaux

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultats annuel attendu 1 : 100% de l'Examen des Politiques commerciales (EPC) des pays de la CEMAC, membres de l'OMC est réalisé ;
- Résultat annuel attendu 2 : 90% de la mise en œuvre de l'accord sur la ZLECAF est réalisé ;
- Résultat annuel attendu 3 : 4 opérateurs économiques agréés au Tarif Préférentiel CEMAC.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel atteint 1 : 0
- Résultat annuel atteint 2 : 0
- Résultat annuel atteint 3 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	Réalisation PAP 2019	Réalisation 2020	Prévision 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021	Cible Echéance pluriannuelle (2023)
Taux de mise en œuvre de l'Examen des Politiques commerciales (EPC) des pays de la CEMAC, membres de l'OMC	%	0	100	100%	70%	-30%	100%
Taux sur la mise en œuvre de l'accord sur la ZLECAF ;	%	0	70	100%	80%	-20%	100%
Nombre de produits agréés au Tarif Préférentiel CEMAC ;	Nombre	0	20	4	78	74	10
Sensibilisation sur la mise en œuvre de la ZLECAF	%	0		100%	60%	-40%	100%
Renforcement des capacités sur les outils de régulation du Commerce Extérieur (WN ; O.M et O.H)	%	0		100%	50%	-50%	100%
Feuille de Route sur la mise l'Accord sur le Facilitation des Echange encours	%	0		100%	60%	-40%	100%

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Simplifier la chaîne d'approvisionnement et constituer des stocks des produits de première nécessité au Gabon

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 5000 tonnes de stocks stratégiques de produits de première nécessité sont constituées ;
- Résultat annuel attendu 2 : 3 centrales d'achats sont Identifiées et promues auprès des producteurs et importateurs ;
- Résultat annuel attendu 3 : 5 circuits de distributions des produits de première nécessité sont organisés et maîtrisés ;
- Résultat annuel attendu 4 : 5000 tonnes de produits made in Gabon sont constitués.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel atteint 1 : 0
- Résultat annuel atteint 2 : 0
- Résultat annuel atteint 3 : 0
- Résultat annuel atteint 4 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	Réalisation PAP 2019	Prévision PAP 2020	Prévision 2021	réalisation 2021	Ecart 2021	Cible Echéance pluriannu elle (2023)
Volume de stocks stratégiques de produits de première nécessité	Tonne	N/A	0	5000	3760	-1240	7000
Nombre de centrales d'achats identifiés et promues auprès de producteurs et importateurs	Nombre	N/A	0	3	3	0	9
Nombre des Circuits de distribution maîtrisés	Nombre	N/A	0	5	0	-5	10
Volume de produits made in Gabon sont constitués	Tonne	N/A	0	5000	0	-5000	7000

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

A l'initial, des missions avaient été programmées pour les neuf (9) provinces. Mais au regard de la disponibilité des ressources et des reports occasionnés, elles se sont finalement déroulées en décembre dans sept (7) provinces, au lieu de 9. En dépit de ce qui précède, les cibles annuelles ont été réalisées ainsi qu'il suit : **100 %** pour les Centrales d'achat et **75.2 %** pour les stocks constitués.

Les deux autres actions n'ont pu être menées faute de moyens.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
13.507.1: Commerce national	2 865 587 321	387 363 475	2 478 223 846	2 865 587 321	387 363 475	2 478 223 846
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 320 398 528	-	2 320 398 528	2 320 398 528	-	2 320 398 528
Titre 3. Dépenses de biens et services	545 188 793	387 363 475	157 825 318	545 188 793	387 363 475	157 825 318
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
13.507.2: Commerce international	94 906 809	36 020 962	58 885 847	94 906 809	36 020 962	58 885 847
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	45 026 207	36 020 962	9 005 245	45 026 207	36 020 962	9 005 245
Titre 4. Dépenses de transfert	49 880 602	-	49 880 602	49 880 602	-	49 880 602
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme 13.507:Promotion des échanges	2 960 494 130	423 384 437	2 537 109 693	2 960 494 130	423 384 437	2 537 109 693
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 320 398 528	-	2 320 398 528	2 320 398 528	-	2 320 398 528
Titre 3. Dépenses de biens et services	590 215 000	423 384 437	166 830 563	590 215 000	423 384 437	166 830 563
Titre 4. Dépenses de transfert	49 880 602	-	49 880 602	49 880 602	-	49 880 602
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution du programme est de 14,30%.

Titre 2 : Ce titre est totalement exécuté est en gestion centralisé à la DGBFiP.

Titre 3 : Le taux d'exécution de ce titre est de 71,73%. Cette consommation est liée aux financement des éléments suivants :

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action							
Action							
Total des mouvements							

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

RAS

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre		
Programme	Programme	Titre		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque virement :

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre		
Programme	Programme	Titre		
Total des Transferts				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

RAS

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE						
CP						
AE						
CP						
Total des annulations d'AE						
Total des annulations de CP						

Explication de chaque annulation :

Reports

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Action	Projet d'investissement / Programme d'équipement	Modification du montant de CP pour le programme
Action	Projet	
Action	Projet	
Total des reports		

Explication de chaque report :

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	111	111	111	0	3	3	114
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie B	87	86	86	0	2	2	88
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie C	18	18	18	1	0	-1	17
Permanents							
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	216	215	215	1	5	4	219
Main d'œuvre non permanente	21	21	21	4	0	-4	17
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	237	236	236	5	5	0	236

Explication des évolutions :

RAS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2018 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Total pour le programme				

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Concernant ce programme, il n'y a pas d'opérateur.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 320 398 528	2 320 398 528	0	0	- 2 320 398 528	- 2 320 398 528
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	2 320 398 528	2 320 398 528	0	0	- 2 320 398 528	- 2 320 398 528

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Pour ce titre, la gestion est centralisée au niveau de la DGBFiP.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1						
Activités						
Opération individualisée						
ACTION 2						
Activités						
Opération individualisée						
Total des crédits de titre 3						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 2 : Commerce international	49 880 602	49 880 602	0	0	-49 880 602	-49 880 602
Cotisations OMC	49 880 602	49 880 602	0	0	-49 880 602	-49 880 602
Total des crédits de titre 4	49 880 602	49 880 602	0	0	-49 880 602	-49 880 602

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Pour ce titre 4, son activité est liée principalement au paiement des cotisations de l'OMC. Et pour cette année, l'organisme n'a pas été réglé.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION 2						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION X						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
Total des crédits de titre 5						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Le programme n'a pas bénéficié de dotation sur le titre 5

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien aux politiques de promotion des investissements privés, du commerce et de l'industrie a pour principales missions : la définition des orientations stratégiques, la coordination technique et l'administration générale des services du Ministère de la promotion des investissements privés, du commerce et de l'industrie. Il vient en appui des programmes "promotion des échanges" et "régulation et stratégie Industrielles".

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien aux politiques de promotion des investissements privés, du commerce et de l'industrie est administré par le Secrétaire Général du Ministère de la promotion des investissements privés, du commerce et de l'industrie. Il est subdivisé en deux actions :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action repose sur :

- La conception de la stratégie ministérielle en matière de la promotion des investissements privés, du commerce et de l'industrie ;
- L'anticipation des évolutions en matière de politique et de développement du commerce et de l'industrie ;
- L'application du contrôle de la performance du département.

Le pilotage de la stratégie ministérielle est mis en œuvre par :

- le Cabinet du Ministre ;
- l'Inspection Générale des Services du Ministère.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

L'action Coordination administrative est portée par le Secrétaire Général du Ministère. Cette action consiste en :

- la coordination de la politique de gestion des ressources humaines, du patrimoine du Ministère, des systèmes d'information, des affaires juridiques, de la communication, de la documentation et des archives ;
- l'orientation, la supervision et la coordination de l'action des programmes sectoriels ;
- l'appui des programmes de politiques publiques à travers les fonctions soutien.

La mise en œuvre est assurée par :

- le Secrétariat Général ;
- les fonctions supports rattachées au Secrétariat Général. Les fonctions supports sont portées par des Directions Centrales (Affaires Financières, Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques et Etudes, Affaires Juridiques).

Les directions actuellement opérationnelles sont :

- Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) qui comprend quatre services pour la gestion de l'information financière, de la commande publique et du patrimoine du ministère ;
- Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) avec cinq services pour assurer la gestion et le suivi des carrières des agents ;
- Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) contient trois services utiles accomplir ses missions.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme soutien englobe un ensemble des fonctions transversales parmi lesquelles on distingue :

- La fonction Gestion des Ressources Humaines
- La fonction Système d'Information
- La fonction Communication
- La fonction Moyens Généraux
- La fonction Patrimoine Immobilier
- La fonction Documentation et Archive
- La fonction Statistiques

La fonction Juridique et Contentieux Sur l'ensemble de ces fonctions on note :

- Une inégale répartition des effectifs et une inadéquation entre les profils et le poste ;
- Des moyens de transport et des outils de travail insuffisants (ordinateurs, photocopieurs, bureau, meuble de rangement) ;
- Des structures d'accueil insuffisantes (certains responsables n'ont pas de bureaux ou les partagent avec leur collaborateur) ;
- Une absence des statistiques au sein du Ministère ;
- Une communication interne et externe presque inexistante ;
- Un suivi et une gestion du patrimoine problématique ;
- Un fonds documentaire et d'archives quasi inexistants.

Les stratégies d'actions à mettre en place reposent sur :

- Le renforcement des capacités opérationnelles du personnel tant du programme soutien que des programmes de politiques publiques ;
- Le développement des systèmes d'information en vue de la production des statistiques et de l'amélioration de la gestion des données ;
- L'élaboration des programmes d'acquisition des équipements en moyens roulants, en mobilier et ameublement et en outils de travail (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, ...) ;
- La mise en place d'un plan de communication permettant de communiquer sur les actions conduites au sein de la mission ;
- Le développement des mécanismes de gestion et de suivi du patrimoine du Ministère ;
- La construction, à long terme, d'un bâtiment pour abriter l'ensemble des services du Ministère ;
- L'aménagement, à court terme, des locaux d'Awendjé ;
- La mise en place d'une salle d'entreposage des archives et de la documentation ;
- La mise en œuvre des archives numériques.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Coordonner et veiller au travail en synergie des programmes de la mission.
- Enjeu 2 : Assurer une meilleure assistance et conseil aux sectoriels dans l'accomplissement de leur mission.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Développer un système performant de gestion des ressources humaines d'ici à fin 2023

- Résultat annuel attendu 1 : 20 agents sont formés ;
- Résultat annuel attendu 3 : 100 agents du Ministère sont dotés d'une fiche de poste renseignée et validée ;
- Résultat annuel attendu 4 : 100% du fichier des effectifs par programme et par unité opérationnelle à élaborer.

OBJECTIF N°2 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage et de management du ministère d'ici à fin 2023

- Résultat annuel attendu 1 : 4 revues trimestrielles organisées dans l'année ;
- Résultat annuel attendu 2 : 5 procédures métiers élaborés ;
- Résultat annuel attendu 3 : 2 tableaux de bord élaborés.

OBJECTIF N° 3 : Moderniser l'organisation et le fonctionnement du Ministère d'ici à fin 2023

- Résultat annuel attendu 1 : 25% de la charte de qualité de service à élaborer

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Développer un système performant de gestion des ressources humaines d'ici à fin 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 20 agents sont formés ;
- Résultat annuel attendu 2 : 100 agents du Ministère sont dotés d'une fiche de poste renseignée et validée ;
- Résultat annuel attendu 3 : 100% du fichier des effectifs par programme et par unité opérationnelle à élaborer.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel atteint 1 : aucun agent n'a pu être formé ;
- Résultat annuel atteint 2 : 50 agents du Ministère sont dotés d'une fiche de poste renseignée et validée ;
- Résultat annuel atteint 3 : 100% du fichier des effectifs par programme et par unité opérationnelle a été élaboré.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents formés	Nombre	0	20	20	0	-20		
Nombre d'agents du Ministère dotés d'une fiche de poste	Nombre			100	50	-50		
Taux d'élaboration du fichier des effectifs par programme et par unité opérationnelle	%			100	100	0		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2021, il était question de former 20 agents publics du Ministère. Les contraintes liées à la covid-19 n'ont pas permis l'atteinte de cet objectif. En effet, les restrictions relatives à la distanciation sociale n'ont pas favorisé les regroupements de personnes.

Quant aux fiches de postes 50 ont été renseignées et validées sur les 100 fiches prévues. Pendant la période de covid, le travail se faisait par alternance et par visioconférence. Cette situation n'a pas facilité l'atteinte des résultats attendus.

Le fichier des effectifs par programme et par unité opérationnelle a été complètement élaboré par les différents programmes et consolidé par les services des ressources humaines.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage et de management du ministère d'ici à fin 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 4 revues trimestrielles organisées dans l'année ;
- Résultat annuel attendu 2 : 5 procédures métiers élaborés ;
- Résultat annuel attendu 3 : 2 tableaux de bord élaborés.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel atteint 1 : 4 revues trimestrielles organisées dans l'année ;
- Résultat annuel atteint 2 : 5 procédures métiers élaborés ;
- Résultat annuel atteint 3 : 2 tableaux de bord élaborés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de revues trimestrielles	Nombre	3	4	4	4	0		
Nombre de procédures métiers	Nombre			5	5	0		
Nombre de tableaux de bord	Nombre		1	2	2	0		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Dans le cadre du dialogue de gestion et du suivi des activités ministérielles, quatre revues trimestrielles ont eu lieu. Il s'agit d'un cadre de suivi des activités menées tout au long de l'année 2021.

En termes de procédures métiers, les 5 prévues ont été formalisées. Elles concernent notamment les procédures de gestion budgétaire et de gestion administrative.

Pour faciliter le suivi des actions ministérielles, deux tableaux ont été conçus et il s'agit notamment du tableau de suivi des indicateurs de performance, et de la matrice du programme du travail ministériel (PTM).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Moderniser l'organisation et le fonctionnement du Ministère d'ici à fin 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 25% de la charte de qualité de service à élaborer

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : 25% de la charte de qualité de service à élaborer

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de la charte de la qualité de services	%	0	25	50	100			

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il était prévu en 2021 de produire une charte garantissant la qualité des services rendus aux usagers. A cet effet, les différentes unités administratives ont contribué en y indiquant les éléments de qualité de service à offrir aux usagers. Il serait nécessaire de valider cette charte en vue de son application.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
13.514.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	39 868 866	174 650 000	- 134 781 134	39 868 866	174 650 000	- 134 781 134
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	9 868 866	-	9 868 866	9 868 866	-	9 868 866
Titre 3. Dépenses de biens et services	30 000 000	174 650 000	- 144 650 000	30 000 000	174 650 000	- 144 650 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
13.514.2: Coordination administrative	4 856 675 538	115 273 800	4 741 401 738	4 856 675 538	115 273 800	4 741 401 738
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	4 736 675 538	19 750 000	4 716 925 538	4 736 675 538	19 750 000	4 716 925 538
Titre 3. Dépenses de biens et services	120 000 000	95 523 800	24 476 200	120 000 000	95 523 800	24 476 200
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme 13.514: Pilotage et Soutien aux politiques de l'Entrepreneuriat et du commerce	4 896 544 404	289 923 800	4 606 620 604	4 896 544 404	289 923 800	4 606 620 604
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	4 746 544 404	19 750 000	4 726 794 404	4 746 544 404	19 750 000	4 726 794 404
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 000 000	270 173 800	- 120 173 800	150 000 000	270 173 800	- 120 173 800
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution du programme est de **5,92%**.

Titre 2 : 19 750 000 FCFA des crédits consommés du titre 2 concerne la prise en charge des arriérés de vacations des enseignants de la filière Commerce de l'EPCA, soit **0,42%**. Ce faible taux d'exécution s'explique par le fait que la totalité de ce titre est en gestion centralisée.

Titre 3 : Le taux d'exécution de ce titre est de **180,12%**. Cette augmentation est consécutive aux transferts effectués pour la prise en charge des activités additionnelles liées aux travaux de la ZLECAf.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action							
Total des mouvements							

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Tout au long de l'exercice, il n'y a pas eu des mouvements

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
		Titre 3		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque virement :

RAS

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	13.514: Pilotage et Soutien aux politiques de l'Entreprenariat et du commerce	Titre 3	400 000 000	400 000 000
Total des transferts			400 000 000	400 000 000
dont Titre 2			-	-
dont Titre 3			400 000 000	400 000 000
dont Titre 4			-	-
dont Titre 5			-	-

Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme a reçu au cours de l'exercice 2021, une dotation additionnelle de **400 000 000 FCFA** du programme "23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" pour permettre la prise en charge des activités liées aux travaux de la ZLECAf.

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE						
CP						
AE						
CP						
Total des annulations d'AE						
Total des annulations de CP						

Explication de chaque annulation :

RAS

Reports

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Action	Projet d'investissement / Programme d'équipement	Modification du montant de CP pour le programme
Action		
Total des reports		

Explication de chaque report :

RAS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	1	1	1				
Agents de catégorie A	116	116	116				
Permanents	87	87	87				
Non permanents	85	85	85				
Agents de catégorie B	62	62	62				
Permanents	62	62	62				
Non permanents							
Agents de catégorie C	19	19	19				
Permanents	18	18	18				
Non permanents	1	1	1				
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	116	116	116				
Main d'œuvre non permanente	1	1	1				
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	217	217	217				

Explication des évolutions :

RAS

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2018 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Total pour le programme				

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Pas d'opérateur pour ce programme

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	4 746 544 404	4 746 544 404	19 750 000	19 750 000	4 726 794 404	4 726 794 404
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	4 746 544 404	4 746 544 404	19 750 000	19 750 000	4 726 794 404	4 726 794 404

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1	30 000 000	30 000 000	174 650 000	174 650 000	- 144 650 000	- 144 650 000
ZLECAF : sensibilisation sur la mise en œuvre de la ZLECAF et consultation sur le projet de liste d'engagements spécifiques	30 000 000	30 000 000	73 700 000	73 700 000		
Appui au secrétariat organisation de la réunion ZLECAF/ZES			50 000 000	50 000 000		
Réunions de concertation ZLECAF/ZES			33 000 000	33 000 000		
Coordination Code Commerce			7 200 000	7 200 000		
Organisation de la conférence des Ministres de la ZLECAf			10 750 000	10 750 000		
ACTION 2	120 000 000	120 000 000	95 523 800	95 523 800	24 476 200	24 476 200
Élaboration d'une stratégie nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la zone de Libre Échange Continentale Africaine	120 000 000	120 000 000	39 960 000	39 960 000		
Sensibilisation sur la Zone de Libre-Échange Continental africaine (ZLECAf) dans les provinces			7 500 000	7 500 000		
Gestion et suivi budgétaire			12 190 000	12 190 000		
Dialogue de gestion			14 220 000	14 220 000		
Renforcement des capacités			14 220 000	14 220 000		
Autres activités pour le fonctionnement			7 433 800	7 433 800		
Total des crédits de titre 3	150 000 000	150 000 000	270 173 800	270 173 800	- 120 173 800	- 120 173 800

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Activités liées à la mise en œuvre de la ZLECAf.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1						
Transfert						
ACTION 2						
Transfert						
Total des crédits de titre 4						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

RAS

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION 2						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
Total des crédits de titre 5						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

RAS